

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
LYON



3924135

Dénomination : SCIENTIFIC BRAIN TRAINING - SBT
n° de gestion : 2000B02665
n° d'identification : 432 681 427
n° de dépôt : A2011/003857
Date du dépôt : 10/02/2011
Pièce : procès-verbal du conseil de surveillance

SCIENTIFIC BRAIN TRAINING
Société anonyme à Directoire et
Conseil de surveillance
Au capital de 330.373 euros
Siège social : 66 boulevard Niels Bohr BP 2132
69100 VILLEURBANNE
432 681 427 RCS LYON

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU 8 AVRIL 2008
EXTRAIT

L'an deux mille huit,

Le 8 Avril,

A 9 heures 30,

Les membres du Conseil de surveillance de la société SCIENTIFIC BRAIN TRAINING se sont réunis en Conseil, 66 boulevard Niels Bohr 69100 VILLEURBANNE, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Le Conseil de Surveillance a pris les décisions, objet du présent procès-verbal établi en application des dispositions de l'article 22 des statuts sociaux prévoyant la possibilité que les décisions du Conseil soient prises par tout moyen de télécopie, visioconférence, téléphone ou courrier électronique sur convocation du Président.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Est présent :

- Madame Danielle NOIR ;
- Monsieur Bertrand COTE ;
- Monsieur George ROUSSEAU ;

Assiste également à la réunion par téléphone :

- Monsieur Jean-Pierre MICHAUX.

Est par ailleurs présent à la réunion :

- Monsieur Michel NOIR, Président du Directoire ;
- Monsieur Franck TARPIN-BERNARD, membre du Directoire ;
- Monsieur Christian LAMELLOISE, actionnaire ;

- Monsieur Alain LE CORNO, expert comptable de la société SBT.

Est absent et excusé Monsieur Guy MALHER.

Plus de la moitié de ses membres étant présents, le Conseil peut valablement délibérer.

Les cabinets ESCOFFIER et MAZARS, Commissaires aux Comptes titulaires, dûment convoqués, sont présents.

Madame Danielle NOIR préside la réunion en sa qualité de vice-présidente du Conseil de surveillance.

Madame la Présidente a consulté chacun des membres du Conseil de Surveillance n'assistant pas physiquement à la réunion par vote électronique.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- adoption du procès-verbal de la réunion précédente ;

- /...

- Démission d'un membre du Directoire ;

/...

V – DEMISSION D'UN MEMBRE DU DIRECTOIRE

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Franck TARPIN-BERNARD.

Monsieur TARPIN-BERNARD rapporte les raisons d'ordre personnel qui ont amené Monsieur Philippe STROSSER à démissionner de ses fonctions de membre du Directoire et explique qu'il a été pourvu à son remplacement par l'embauche de deux personnes dont un commercial et un Directeur Administratif et Financier, la masse salariale restant inchangée.

/...

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente de Séance et un membre du Conseil de surveillance au moins.

